

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 48

présenté par

M. Bazin, M. Door et Mme Marianne Dubois

ARTICLE 40

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« bilan visuel »

les mots :

« examen oculaire ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 15, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Les ophtalmologistes ne font pas des bilans visuels, expression absente de la nomenclature et du référentiel de formation des ophtalmologistes, mais réalisent des examens oculaires, dont la forme peut d’ailleurs être variée.